



N°	Droit social		
13.	Les congés payés et les jours fériés	1 jour	12 mars 2024
3			

Intervenant : Mathieu RICHARD
Conseiller technique en droit social/RH

Coût : 295 euros

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des ressources humaines
Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel.
Alliance de théorie et de cas pratiques sur chacun des chapitres.
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation :
Etudes d'exemples tirés de la vie des entreprises.
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 12 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Identifier le régime applicable des différents jours fériés
- Calculer les droits à congés payés des salariés
- Respecter la législation en matière de prise des congés payés

Programme

I – Les jours fériés

- Les jours fériés ordinaires
- Le 1er mai
- Les ponts

II – L'acquisition des congés payés :

- Définition des congés payés et distinction avec les autres congés
- Périodes prises en compte pour le calcul des congés payés
- Évènements pouvant affecter les congés payés

III – La prise des congés payés :

- Période de prise des congés payés
- Organisation des départs en congé
- Obligation de prendre des congés
- Décompte des congés payés
- Fractionnement des congés payés

